



## LOCATION DE BENNE POUR EVACUATION DE DÉCHETS VERTS

### REGLEMENT

#### Article 1 - Objet

La commune de Saint-Michel-Escalus met à disposition de ses administrés une benne destinée à leur permettre l'évacuation des déchets verts exclusivement : branchages, taille de haies, feuilles, tonte, ... Attention les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

Cette mise à disposition est réservée aux habitants de Saint-Michel-Escalus une fois par année civile à la même adresse et s'effectue sous réserve de disponibilité du matériel.

Ce règlement précise les conditions et modalités de location.

#### Article 2 - Réservation

La benne doit être réservée au moins 10 jours avant la date souhaitée.

Les personnes devront se signaler à l'accueil de la Mairie et remplir un formulaire de demande.

Les demandes sont enregistrées selon la règle du « premier demandeur, premier servi ».

#### Article 3 - Annulation

Toute annulation doit intervenir au moins 3 (trois) jours avant la mise à disposition.

#### Article 4 – Mise à disposition

La benne est mise à disposition gratuitement pour le week-end.

Elle est déposée au domicile du demandeur le vendredi au plus tard à 15h30 et reprise avec son chargement le lundi avant 10h00 par les agents municipaux, selon leur planning.

#### Article 5 – Responsabilités

L'utilisateur est seul responsable des déchets déposés dans la benne dont il assure la responsabilité et surveillance pendant la période de prêt.

En cas de non-respect du règlement, la commune se réserve le droit de refuser l'accès au service.

#### Article 6 – Application du règlement

Le présent règlement est applicable dès sa publication.

Toute utilisation du service vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Fait à Saint-Michel-Escalus le 28/04/2026

Le Maire

Signature